**Annexe VI :** **Déclaration concernant les sous-traitants**

**Nom du soumissionnaire :**

Je soussigné(e) M. /Mme… , en ma qualité de représentant du soumissionnaire susmentionné, **déclare** que si ce dernier devient l'attributaire du marché ou d'un ou de plusieurs lots dudit marché, les opérateurs économiques suivants y participeront en tant que sous-traitants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Renseignements concernant les sous-traitants | | |
| Nom et adresse du sous-traitant | Description de la partie du contrat sous-traitée | Description de la valeur (en euros et en pourcentage du montant total estimé du contrat) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

J'ai pris connaissance que le Parlement européen se réserve le droit d'exiger des informations sur les capacités financières, économiques, techniques et professionnelles du ou des sous-traitants proposés. De même, le Parlement européen pourra réclamer les preuves nécessaires pour déterminer si les sous-traitants satisfont aux critères d'exclusion requis aux soumissionnaires.

Dans ce contexte, le Parlement européen se réserve le droit de rejeter tout sous-traitant proposé qui ne satisfait pas les critères d'exclusion et/ou de sélection.

Par ailleurs, le Parlement européen devra être informé par le contractant de tout recours ultérieur à la sous-traitance non prévu dans l'offre. Le Parlement européen se réserve donc le droit d'accepter ou non tout sous-traitant proposé pendant l'exécution du contrat. Pour ce faire, il pourra réclamer les preuves nécessaires pour déterminer si le ou les sous-traitants satisfont aux critères requis. L'autorisation du Parlement européenne sera toujours accordée par écrit.

L'attribution du marché à un soumissionnaire qui propose un sous-traitant dans son offre équivaut à une autorisation de sous-traitance.

**Date:** ............................ **Signature:** ...............................................